

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative  
et Juridique

F28

### Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :  
Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed BRICHA, Yasmina ATTAFF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Richard MERRA, Alexandra D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :  
Zineb ZOUAOU (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAFF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :  
Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### Entente Seine : désignation d'un délégué suppléant

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L5221-1

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de la conférence Entente Seine,

Vu les statuts de 2013, article 2-1

Considérant qu'à la demande de Christophe BERNIER, suppléant actuel, il y a de le remplacer et de désigner un délégué suppléant au sein de la conférence de l'Entente Seine,

Est candidat en qualité de suppléant :

- Mme Céline LANOISELEE

Vu l'avis de la Commission intéressée,

**DELIBERE**

Article 1 : Le délégué suppléant désigné par le conseil municipal au sein de la conférence de l'Entente Seine est Mme Céline LANOISELEE.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire  
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'L' and a horizontal line extending to the right.

Signé électroniquement le  
Le 6 octobre 2022